

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-sept, puis trente-huit à partir 21h05, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, à l'Espace Culturel, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le onze décembre précédent.

Étaient Présents :

M. CHEVREAU Hervé ; M. KONIECZNY Patrice ; Mme AZZOUZ Samia ; M. SAIDANI Farid, Mme PONTHER Eugénie; M. KASSAMALY Ramej ; Mme GAUTIER Bernadette; Mme BASTIDE Patricia ; M. LISON Norbert ; Mme MHEBIK Hinda ; M. CHERFAOUI Mohammed; Mme KERNISSI Fatiha ; M. BENYAHIA Farid ; Adjoints. M. LEROY Jean-Pierre ; M. GRAUER Armand; M. BOURCIER Thierry; M. REDON Denis ; M. LEROY Hervé ; Mme AZIZ Hanane ; Mme TRUONG NGOC Geneviève ; M. TCHENDJOU Marius ; Mme SAID ABDALLAH Maryse ; Mme TRAIKIA Mauna; Mme YAZIDI Samira ; Mme ANYA MBANG Christelle ; Mme KAIS Nadia ; M. LE FLOCH Guillaume ; M. AHMED Karim (à partir de 21h05) ; M. SIDIBE Mamadou ; M. AYYILDIZ Oben ; Mme TAN Isabelle ; Mme MICHON VENET Prescillia; Mme BADENE Sonia ; Mme GASRI Sarah; Mme CHEVAUCHE Catherine ; M. BONNIN Gérald ; Mme ALLAIRE Emmanuelle ; M. CHALLAL Madjid ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés:

M. LE DANOIS Daniel représenté par M. M. CHEVREAU,
M. ELMALEH Armand représenté par Mme AZZOUZ,
Mme TUFFERY TOULLEC Catherine représentée par M. SAIDANI,
M. MATRAT Alain représenté par Mme YAZIDI,
Mme AIT MOUFFOK Vanessa représentée par M. KONIECZNY,
M. AHMED Karim représenté par M. KASSAMALY (jusqu'à 21h05),

Absents :

M. BOURDI Salah,
M. TAVARES Pierre-Franklin.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Mme Isabelle TAN ayant obtenu 43 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM171220 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÈDE à l'élection d'un secrétaire de séance,

A obtenu :

Mme Isabelle TAN43 voix

Mme Isabelle TAN est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

**CM171220 – 2- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL-
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

ADOpte le procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Municipal réunie le 26 novembre 2020

Prendre acte

**CM171220 - 3 - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE AUX
COMPÉTENCES "SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES" ET
"CRÉMATORIUMS ET SITES CINÉRAIRES"**

APPROUVE l'adhésion de la commune de Carrières-sur-Seine au titre des compétences
« Service extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires »

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

**CM171220- 4 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ESPACE AQUATIQUE DE
L'ÉQUIPEMENT SPORTS LOISIRS LE CANYON - AVENANT N° 2 AU CONTRAT
D'AFFERMAGE**

APPROUVE l'avenant n° 2 au contrat d'affermage pour l'exploitation de l'espace aquatique –
remise en forme de l'équipement sports-loisirs Le Canyon, avec la société VM 93800, ayant pour
objet la régularisation des obligations financières respectives des deux parties pendant la période
de fermeture de l'établissement, soit du 16 mars 2020 au 06 juillet 2020.

AUTORISE le maire à signer ledit avenant.

DIT que la recette est inscrite au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171220- 5 - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021, sur la base d'un rapport.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171220- 6 - AVANCE SUR SUBVENTION 2021 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECIDE d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2021, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2020, soit **1 727 542 €.**

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171220- 7 - AVANCE SUR SUBVENTION 2021 - CAISSE DES ECOLES

DECIDE d'allouer à la Caisse des Écoles (C.D.E), une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2021, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2020, soit **2 417 015 €.**

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171220- 8 - AVANCE SUR SUBVENTION 2021 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MEYRONNES - EPINAY-SUR-SEINE

DECIDE d'allouer au Syndicat Intercommunal de Meyronnes Epinay-sur-Seine (SIME) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2021, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2020, soit **277 379 €.**

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

**CM171220 – 9 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET
PRÉVISIONNEL 2021 - AUTORISATION AU MAIRE**

AUTORISE Monsieur le Maire à engager ces dépenses dans un plafond maximum de 25 pour cent des crédits d'investissements, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, votés au Budget Primitif 2020.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

**CM171220– 10 - DÉCLARATION DU NOUVEAU LINÉAIRE DE LA VOIRIE
COMMUNALE**

FIXE la longueur de la voirie communale à 48 408 mètres au 1^{er} janvier 2021.

APPROUVE le tableau du classement de la voirie communale annexé.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

**CM171220– 11 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES – ANNEE 2020**

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes pour l'année 2020.

Prendre acte

CM171220– 12 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "PROMESS" - ANNEE 2021

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Épinay-sur-Seine et l'association "PROMESS" fixant les objectifs communs pour l'année 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

FIXE le montant de la redevance versée par l'association « PROMESS » pour l'occupation des locaux de répétitions à 15,50 € par groupe, par trimestre et par équipement, ainsi que le montant de l'accès à Internet installé dans le studio de répétitions de la Maison du Théâtre et de la Danse soit 61,20 € TTC par trimestre.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

**CM171220– 13 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE AVEC LA
COMPAGNIE DU ROUHAULT - ANNÉE 2021**

APPROUVE la convention de résidence avec la Compagnie du Rouhault pour l'année 2021,

AUTORISE la dépense correspondante, à hauteur de 15.954,50 € TTC (quinze mille neuf cent cinquante-quatre euros et cinquante centimes),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM171220– 14 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN MILIEU SCOLAIRE - ANNEE 2020-2021

APPROUVE la convention pour les actions artistiques et culturelles en milieu scolaire, conclue pour l'année scolaire 2020-2021 entre la Ville d'Épinay-sur-Seine et l'Éducation nationale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Éducation Nationale,

DIT que la dépense globale correspondant à ces actions, estimée à 167 935 € (cent soixante-sept mille neuf cent trente-cinq euros) est inscrite au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM171220– 15 - AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINTDENIS ET LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-SEINE RELATIF A LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 POUR LA MAISON DU THEATRE ET DE LA DANSE

APPROUVE l'avenant à la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis, attribuant à la Maison du Théâtre et de la Danse une aide financière de 29.100 € pour l'exercice 2020 au titre de « *Théâtre de ville* »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à celui-ci.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM171220– 16 - CONVENTION DE DON D'ARCHIVES PRIVEES AVEC MADAME CHARLOTTE KLINGENBERG ROSAZ RELATIF AU PREMIER CONFINEMENT LIE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19

APPROUVE la convention de don d'archives privées à intervenir avec Madame Charlotte KLINGENBERG ROSAZ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM171220– 17 - CONVENTION DE DON D'ARCHIVES PRIVEES AVEC MONSIEUR BERNARD GAUTIER RELATIF AU PREMIER CONFINEMENT LIE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19

APPROUVE la convention de don d'archives privées à intervenir avec Monsieur Bernard GAUTIER,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171220– 18 - CONVENTION DE DON D'ARCHIVES PRIVEES AVEC MADAME ISABELLE BACHELET RELATIF AU PREMIER CONFINEMENT LIE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19

APPROUVE la convention de don d'archives privées à intervenir avec Madame Isabelle BACHELET,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171220– 19 - CONVENTION DE DON D'ARCHIVES PRIVEES AVEC MADAME CYNTHIA DARASO RELATIF AU PREMIER CONFINEMENT LIE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19

APPROUVE la convention de don d'archives privées à intervenir avec Madame Cynthia DAROSO,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171220– 20 - DON A L'ASSOCIATION "ACTION LEUCEMIES"

APPROUVE le versement d'un don d'un montant de 6 000 € (six mille euros) à l'association « Action Leucémies »,

DIT que le montant du don sera prélevé sur le budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171220- 21 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL - ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION N° 18-005A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement centre social – Animation Globale et coordination n° 18-005 A avec la Caisse d'Allocations Familiales, prolongeant la durée de la convention de 7 mois, soit du 1^{er} mars 2020 au 30 septembre 2020,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171220- 22 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL - ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES N° 18-006A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement centre social – Animation Collective Familles n° 18-006 A avec la Caisse d'Allocations Familiales, prolongeant la durée de la convention de 7 mois, soit du 1^{er} mars 2020 au 30 septembre 2020,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171220- 23 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMBIANCEURS DE NOTRE-DAME -ANNEE 2020

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale à l'association « **LES AMBIANCEURS DE NOTRE DAME** » pour l'année 2020 comme suit :

« **LES AMBIANCEURS DE NOTRE DAME** » 250,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171220- 24 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION JEUNES ESPOIRS D'EPINAY VILLETANEUSE - ANNEE 2020

APPROUVE l'attribution de la subvention exceptionnelle municipale à l'association « **JEUNES ESPOIRS D'EPINAY VILLETANEUSE** » pour l'année 2020 comme suit :

« JEUNES ESPOIRS D'EPINAY VILLETANEUSE » 500,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM171220 – 25 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE D'ORGEMONT (AGO) - ANNEE 2020

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association Gymnastique d'Orgemont pour l'année 2020 dont le montant s'élève à 2.700 € (deux mille sept cents euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM171220 – 26 – MODIFICATION DU REGIME DEROGATOIRE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES/CHOIX DES DATES AUTORISEES POUR L'ANNEE 2021

APPROUVE la liste des 12 dimanches retenus pour les branches d'activités désignées en annexe 1.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer avant le 31 décembre 2020, l'arrêté municipal réglementant l'ouverture des dimanches désignés sans que cela ne soit toutefois, une obligation pour les commerçants.

Ont voté Pour : 41

Ont voté contre : 2 (Mme Allaire et M. Challal)

Favorable à la majorité

CM171220 – 27 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF "UN TOIT POUR ELLE" VISANT A FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un logement du contingent municipal dans le cadre du dispositif « Un toit pour elle »,

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM171220 – 28 – CONVENTION DE MANDAT POUR LA PROGRAMMATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE ROUSSEAU À EPINAY-SUR-SEINE : AUTORISATION DE SIGNATURE

APPROUVE la convention de mandat pour la programmation fonctionnelle, technique et environnementale ainsi que l'estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, nécessaires à la restructuration du groupe scolaire Rousseau, à passer avec la Société Publique Locale Plaine Commune Développement, 17-19 Avenue de la Métallurgie 93210 Saint-Denis, dont le montant prévisionnel du mandat (toutes dépenses confondues) s'élève à 177 990,00 € HT.

APPROUVE la rémunération forfaitaire versée au mandataire, la SPL Plaine Commune Développement, de 31 990.00 € HT soit 38 388.00 € TTC (au taux de TVA de 20 %); rémunération qui est révisable à chaque demande de paiement par application d'une formule prévue à l'article 4 de la convention de mandat ci-annexée,

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution,

DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM171220 – 29 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-SEINE, PLAINE COMMUNE ET L'EPFIF

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la commune d'Epina-sur-Seine, la communauté d'agglomération Plaine Commune à laquelle L'Établissement Public Territorial Plaine Commune vient aux droits et obligations et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM171220 – 30 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN LOGEMENT VACANT SITUÉ DANS L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PASTEUR

CONSTATE la désaffectation du logement vacant situé dans l'enceinte de l'École Élémentaire Pasteur,

PRONONCE son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM171220 – 31 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION DU « GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DU PERSONNEL COMMUNAL »

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association « Groupement d'Entr'aide du Personnel Communal »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DECIDE d'allouer au Groupement d'Entr'aide du Personnel Communal une subvention dans le cadre du budget primitif de l'année 2021, d'un montant de 207 433 € (deux cent sept mille quatre cent trente-trois euros)

DIT que la dépense sera imputée au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM171220 – 32 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMEMENT A LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises le mois de novembre 2020 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

Prendre acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et vingt-cinq minutes.

Le 18 DEC. 2020

La Secrétaire,



Isabelle TAN

Le Maire,



Hervé CHEVREAU